

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

N° Spécial

25 Mai 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

$N^{\circ}\,Sp\acute{e}cial~DCL~du~25~Mai~2021$

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2021-155	20.05.2021	Arrêté portant renouvellement d'agrément, à la société EUROMASTER FRANCE, en tant qu'installateur de dispositifs d'anti-démarrage par éthylotest électronique.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté DCL/BRGE n° 155 du 20 mai 2021 portant re nouvelle ment d'agré ment, à la société EUROMASTER FRANCE, en tant qu'installateur de dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique.

LE PREFET DES HAUTS-DE SEINE Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 234-2, L. 234-16 et L. 234-17;

Vu le Code de procédure pénale, notamment son article 41-2;

Vu le décret n° 2011-1048 du 5 septembre 2011 relatif à la conduite sous l'influence de l'alcool;

Vu le décret n° 2011-1661 du 28 novembre 2011 relatif aux dispositifs d'anti-démarrage par éthylotest électronique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de M. Vincent BERTON en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2012 modifié fixant les règles applicables à l'homologation nationale des dispositifs d'anti-démarrage par éthylotest électronique et à leurs conditions d'installation dans les véhicules à moteurs ;

Vu l'arrêté DRE/BR n° 2016-118 du 24 mai 2016 portant agrément, à la société EUROMASTER FRANCE, en tant qu'installateur de dispositifs d'anti-démarrage par éthylotest électronique ;

Vu le dossier de renouvellement d'agrément présenté par Monsieur BARTHELEMY Simon pour la société EUROMASTER FRANCE, sise ZI 8, rue de la Redoute à Villeneuve-la-Garenne (92390);

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: La société EUROMASTER FRANCE sise ZI, 8 rue de la Redoute à Villeneuve-la- Garenne (92390) et représentée par Monsieur BARTHELEMY Simon, est autorisée à poursuivre, sous le numéro d'agrément 2016/01, son activité d'installateur de dispositifs d'anti-démarrage par éthylotest électronique.

ARTICLE 2 : L'agrément est délivré pour une période de cinq ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Il appartient au titulaire de l'agrément d'en demander le renouvellement trois mois avant la date d'expiration.

ARTICLE 3: Tout fait susceptible de remettre en cause cet agrément doit être communiqué au Préfet. Cet agrément peut être suspendu ou retiré si le titulaire ne dispose plus d'au moins un collaborateur formé à l'installation des dispositifs d'anti-démarrage par éthylotest électronique n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive figurant au bulletin n° 2 de son casier judiciaire pour un délit pour le quel et encouru la peine complémentaire mentionnée au 7° du 1^{er} article L. 234-2 du code de la route, au 11° de l'article 221-8 du code pénal et au 14° de l'article 222-44 du même code.

Cet agrément peut également être suspendu ou retiré si le demandeur n'est plus en mesure de justifier la présentation d'une des pièces prévues pour la constitution d'un dossier d'agrément.

ARTICLE 4 : Voies et délais de recours :

Toute personne intéressée a la possibilité, dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision, de saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux.

Dans ce même délai de deux mois, toute personne intéressée peut également saisir le Préfet d'un recours gracieux ou le Ministre compétent d'un recours hiérarchique.

<u>ARTICLE 5:</u> Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'application du présent arrêté sui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Préfet, et par délégation Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/